VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIARE

Cottage Double

4858-4860 rue Magazine

entre les rues Lyon et Upperline

JEUDI, LE 24 AVRIL, 1913

À MIDI

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Commercial-Germania Trust and Savings Bank, Tuteur Dalif, vs. Joseph Martin.

No. 103,489 du dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE — Bureau 806 rue Perdido — Le 24 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour siegeante le 5 mars 1913, et jugement signé en cour siegeante le 11 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai a vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une parcelle de terre, etc., située dans le sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 197, borné par les rues Magasin, Upperline, Lyon et Constance, mesurant 39 pieds de face à la rue Magasin, la même largeur en arrière, 109 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne de la rue Upperline et 107 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Lyon, plus ou moins, commençant trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Marasin, et, est composée de la plus grande partie du terrain 12 et plus de la moitié du terrain 13, comme cela apparait dans l'inventaire dans le cas de la succession de Theophile Martin, No. 97,[illegible] du dossier de cette honorable cour. Les améliorations sont connues comme Nos. [illegible] rue Maxasin, contenant quatre chambres de chaque côté, etc.

Termes et Conditions — La moitié comptant. La solde s'il y en a, dans un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'interêt a partir du jour de l'adjudication. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire 10 pour cent déjà au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

JAMES CLARK HENRIQUES, Avocat.
mars[illegible]

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIARE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION [illegible] — No. [illegible] — MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, No. [illegible], dans l'affaire intitulée succession de Samuel H. St. Martin et ordre date et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prérogatives et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyra, Cleveland (anciennement Gasquet), Broad et White, le dit terrain étant situé dans une subdivision du sus-dit Ilet, laquelle dite subdivision est désignée par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 22 juillet 1887, borné par les rues Palmyra, White, Cleveland anciennement Gasquet et Jane Alley, d'après lequel croquis le dit terrain est désigné par le numéro [illegible] forme l'encoignure de la rue Palmyra et Jane Alley, et mesure vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Palmyra, sur cent pieds de profondeur et face à Jane Alley, et trente cinq pieds, quatre pouces de largeur derrière. Les améliorations considérées en une maison en bois à un étage, contenant deux chambres et une cuisine et portant le numéro [illegible] rue Palmyra.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, en un, ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'interet par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spectale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les taxes de 1913 devant être payées par l'acquéreur. Les taxes pour l'année 1912 seront payées par l'acquéreur en sus et en plus du prix d'adjudication, et les loyers devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date du jour de vente sera signé et passé devant Albert H. Beary, notaire. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent de la somme de prix d'achat avec [illegible] pour cent de plus en intérêt en pénalité.

J. L. MONTGOMERY.
Avocat pour le demanderesse.
ALBERT GUILPAULT,
Avocat pour le défendeur.
E. J. FAHEY,
Curateur ad Hoc.
mars[illegible]

ANNONCE JUDICIARE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. No 102,750

Succession de Samuel H. St. Martin

CONFORMEMENT et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district, de la paroisse d'orleans, Division D, No. 102,750, dans l'affaire intitulée succession de Samuel H. St. Martin et ordre date et signé le 17 février 1913 et adressé a J. L. Onorato encanteur j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne le JEUDI, 27 mars 1913 à midi la propriété décrite comme suit

UN CERTAIN TERRAIN ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits de voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent ou en dépendant, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orleans dans l'Ilet No. [illegible] borné par l'avenue Esplanade, les rues Derbigny, Roman et Paris, chacune de cet Ilet étant désignée par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par C. Lucas Lewis, député voyer de ville le 2 décembre 1912 commençant à un distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin des avenues Esplanade et Claiborne et mesure trente-quatre pieds cinq pouces de face sur l'avenue Esplanade sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèle et porte le numéro municipal 1421 avenue Esplanade, et consiste en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon, librarie, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres, salle de bain, gaz, electricité, etc.

CONDITIONS—Un quart en plus du prix de l'adjudication, à l'acquéreur de l'acquéreur devra être payé comptant et le solde sera être payé en trois payments égaux à un, deux, trois ans à partir de la date de la vente devant être représenté par billets de l'acquéreur payables à son ordre et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente et portant interet a sept pour cent depuis la date de la vente jusqu'au paiement, payable annuellement avec escompte pour intérêts d'avocats en cas de poursuites pour recouvrement d'une partie ou du tout ou en montant le tout devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue et devant être représenté par un acte de vente passé devant Albert Beary, notaire à la Nouvelle-Orleans. Le dit acquéreur devra en plus et en sus de son offre assumer le payement de toutes les taxes d'état, de ville et toutes autres taxes pour l'année 1913 et payer toutes les dépenses pour les certificats necessaires ainsi que les mentions des actes notaire pour le passage de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourra de plus qu'il aura à compter à l'encanteur immédiatement sur l'adjudication de la dite propriété dix pour cent ne portant aucun intérêt ni pénalité, du prix de son enchère.

Encanteur, 61 Rue Gravier.
Messrs. Grima, Lambermont & Hebert, avocats pour l'administratrice.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIARE.

Bonne occasion pour spéculateur.

Cottage double—Nos. [illegible] et [illegible] rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gorman, épouse divorcée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. [illegible] — DIVISION [illegible].

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. [illegible] rue Gravier—JEUDI, 17 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la cour civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, date et signé le 7 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et chemin Fourche, et désigné comme terrain No. [illegible] sur un plan dressé par A. Reisig, architecte, le 30 mars 1912, et déposé dans le bureau de Thomas Layton, notaire, comme plan No. [illegible] de la série de plans No. [illegible]. Le dit plan [illegible] mesure 50 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

La dite propriété étant désignée par le No. municipal [illegible] rue Terpsichore.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. [illegible] rue Terpsichore, contenant 5 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquéreur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'année 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Herz, Jr., notaire.

W. S. HERZ, Avocat.
Fev[illegible]

ANNONCE JUDICIARE

SPECULATEURS, ATTENTION!

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.

Nos. 76-78 rue Eleonore.

Succession de Frank Franzello — No. 96,471 — Division C — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. 806 rue Gravier—MARDI, le 8 avril 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la cour civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division C, date et signé le 7 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 56, borné par les rues Constance, Magasin, Eleonore et avenue Nashville, désigné comme terrain No. [illegible] et mesure 30 pieds de face à la rue Eleonore sur 120 pieds de profondeur, étant le terrain le plus près de l'encoignure de la rue Constance, d'après le plan par W. B. Krumbhaar, architecte. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 76-78 rue Eleonore, contenant cinq chambres, chambre à bain, alcôves et dépôt de chaque côté.

Conditions—Un demi ou plus comptant, le solde s'il y en a, représenté par billet de l'acquéreur payable en un an après la date, garantis par hypothèque et lien de vendeur et par la propriété devant porter un intérêt à un taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte devant contenir le pacte de non aliénando, le droit de rejeter l'évaluation à pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuites et toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son offre toutes les taxes sur la propriétés pour l'année 1913, et les loyers devant être collectés par et appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente qui devra être passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de l'adjudication qui sera un acompte du prix d'achat. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, laquelle propriété foncière est décrite ci-dessus.

mars[illegible]

ANNONCE JUDICIARE

Vente de succession.

Maison simple à deux étages No. [illegible] rue Chippewa.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 806 rue Gravier—JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu de deux ordres de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la Paroisse d'Orléans, les deux datés le 21 février 1913, un dans l'affaire de la succession de John Whaling, No. 102,296, du dossier de la dite cour, et l'autre dans l'affaire de la succession de Mary E. Roth, épouse décédée de Patrick F. Haggerty, No. 102,727, du dossier de la dite cour, je procederai à vendre à l'enchère publique au plus offrant enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'Ilet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Market et Felicité, désigné par le No. numéro "Quinze" et mesure trente 30 pieds de face à la rue Chippewa sur cent cinquante cinq (155) pieds, neuf (9) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison simple à deux étages 1623 rue Chippewa, comprenant deux chambres en haut et trois chambres et cuisine en bas, ainsi qu'une écurie et un hangar.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, à un et deux ans, avec interêt au taux de 7 pour cent par an sur les payements différés et bail et privilège de vendeur et hypothèque les garantissant, avec toutes les clauses usuelles de sécurités, et l'assumption par l'acquéreur de toutes les taxes pour l'année 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent doit être fait avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur qui payera pour tous les certificats devant Andrew Herz, Jr., notaire.

W. S. HERZ, Avocat.
Fev[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lloyd Posey — No. 99,220 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau No. 131 rue Carondelet — JEUDI, 3 avril 1913, à 11 heures a. m., dans la chambre No. 6, dans la bâtisse du Temple Maçonique, rues St. Charles et Perdido, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, Juge de la sus-dite cour, Division D, daté le 13 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles pour bureau, coffre-fort en fer, livres de loi, le tout suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

mar23,30av3

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

600 Avenue Esplanade, Coin de la rue Chartres.

Bâtisse en briques à trois étages sera sacrifiée

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Bienvenu — No. 103,122 — Cour Civile de District, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu et conformément à un ordre, le dit ordre date et signé le 4 mars 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième District de cette ville, borné par les rues Delachaise, Willow, Louisiana et Carondelet, désignés par les Nos. vingt et un et vingt deux sur un croquis fait par George De Armas, voyer, daté le 13 janvier 1906, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire dans et pour cette Paroisse, le 10 Mars 1905. Les dits terrains mesurant, d'après le dit croquis, chacun 30 pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt trois (123) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. vingt-deux forme l'angle des rues Willow et Delachaise, ainsi que les droits éventuels de la propriété entière du prix d'un terrain neuf douze (12) pieds devant les dits terrains, et servant mitoyennement avec d'autres terrains dans l'Ilet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arrière des terrains designés par le No. 3425 rue Willow.

CONDITIONS: Comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant ALPHONSE J. CUNEO, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, Avocat.

Mars 2-9-16-23-30 avril 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans limite ou réserve

Cottage double, contenant 4 chambres, Nos. 2125-27 rue St. Thomas, entre les rues Première et Seconde

John Michel, Exécuteur Testamentaire, vs. Joséphine Ehrhard et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,409 — Division B — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi sera vendue à l'enchère publique par Ramsey & Danziger, à la Bourse No. 311 rue Baronne, conformement et en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée, le dit jugement lu et rendu en cour siegeante le 13 février 1913 et signé en cour siegeante le 19 février 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après decrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le quatrieme District de cette ville, désigné par le numéro 8 dans l'Ilet borné par les rues St Thomas (anciennement Fulton), Seconde, Première et Chippewa, sur un plan dressé par H. Mochhausen, architecte et ingénieur civil, date le 24 février 1846, déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire, dans le livre de plans No. 1, lequel terrain mesure 28 pieds 1 pouce et 3 lignes de face a la rue St. Thomas, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 113 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté de la ligne vers la rue Seconde et 113 pieds 8 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Première.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans, devant être représenté par billet ou billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'interet par an, a partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; devant être garantis par hypothèque et clauses usuelles de securite, l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, devra payer les taxes de 1913, l'acte de vente, devant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. D. DANZIGER, Avocat.

fev23mars2,9,16,23,27

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession d'un cottage simple retire 711 rue Alvar, entre les rues Royale et Dauphine.

Succession de Joséphine Jacques, veuve en premières noces de Charles Morgan, et veuve en secondes noces de Laurent Maret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 102,536 — Division A — Par James F. Keeney, encanteur, bureau 917 rue Commune — MERCREDI, 2 avril 1913 à midi, 917 rue Commune, dans le Premier District de cette ville — En vertu et conformément à un ordre adressé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge pour la Cour Civile de District pour la Paroisse d'orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en conge, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 179, borné par les rues Alvar (anciennement Jeanne), Royale, Dauphine et Bartholemew, désigné comme terrain No. 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, date le 9 mars 1857, et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire, et mesurant 32 pieds de face à la rue Alvar sur un profondeur de 119 pieds 4 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple retiré avec toit en ardoises, avec entrée pour voitures, corridor, quatre chambres, cuisine, grande arrière cour, hangar, jardin, etc., et connu par le numero municipal 711 rue Alvar.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera signé. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et ne portant aucun intérêt.

JAMES F. KEENEY,
Encanteur.

mars2,9,16,23,30avril1,2

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme. Sophie Gastauer vs. Geo. Gastauer. — No. 92,605 Cour Civile de District, Division B.

Au plus offrant enchérisseur. Contenu d'une maison garnie 2710 à l'angle des rues Sud Claiborne et Quatrième.

A l'encan lundi, le 31 mars 1913, à 11 heures a.m., sur les lieux ci-dessus mentionnés.

Par Léonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 3 mars 1913 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot d'effets mobilier.

Conditions—Comptant.

LEONARD L. STERN, Encanteur.

20mar[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX BONS TERRAINS A BATIR

A l'angle des rues Delachaise et Willow

ET

Cottage Simple sur les Terrains en Arrière

NO. 3425 RUE WILLOW

Interdiction d'Alphonse Chaumette.

No. 101,043 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 3 Avril 1913 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres No. 311 rue Baronne, sera vendue, à l'enchere publique en vertu d'un ordre daté le 25 février 1913 de l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus, intitulée la propriété ci-après décrite a savoir:—

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le sixième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Delachaise, Claiborne, Willow et avenue Louisiana, désignés par les Nos. vingt et un et vingt deux sur un croquis fait par George De Armas, voyer, daté le 13 janvier 1906, annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire dans et pour cette Paroisse, le 10 Mars 1905. Les dits terrains mesurant, d'après le dit croquis, chacun 30 pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt trois (123) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. vingt-deux forme l'angle des rues Willow et Delachaise, ainsi que les droits éventuels de la propriété entière du prix d'un terrain neuve douze (12) pieds devant les dits terrains, et servant mitoyennement avec d'autres terrains dans l'Ilet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle-Orléans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arrière des terrains designés par le No. 3425 rue Willow.

CONDITIONS: Comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant ALPHONSE J. CUNEO, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, Avocat.

Mars 2-9-16-23-30 avril 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

V. Graffato vs. John Graffagnini.

PREMIER COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 56,928 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procederai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727 à 731 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 29 mars 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une caisse enregistreuse "National," No. 530430, No. 7, deux balances pour comptoir, une grande caisse à beurre, un lot de bocaux en verre, deux caisses, un lot de cigars et tabac, un lot d'épiceries assorties, un lot de bailles galvanisées, un lot de balais, un lot de bois gras, une plate-forme pour balance, un réservoir à huile, un baril d'huile pour entre, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

K. V. RICHARD,
Avocat pour le demandeur.

mars19,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. Emile Reimann et Ernest Edward Reimann vs. M. et Mme Gabriel V. Degruy.

PREMIER COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,379 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procederai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727-720 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 29 mars 1913, à 11 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un piano, un mobilier de salon (5 pièces), une table de centre, 2 petites tables, 4 tableaux, un miroir, une toilette, une armoire, une berceuse d'osier, une toilette, une berceuse, un lavabo, une armoire, une armoire à glace, une toilette, un lavabo, un réfrigérateur, 5 chaises, 2 buffets, 3 tableaux, une armoire, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

E. M. ROBERT,
Avocat pour le demandeur.

mars19,23,29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession Catherine Kiernan, épouse de Patrick Drury.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,589 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Mullaney, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

ERASTE VIDRINE, Avocat.

25mars25,29av3

Succession de James Madison.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 103,678 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Ernest J. Seizer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

JOHN BASSICH, JR., Avocat.

20mars—30,24,29

Succession de Roger W. Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,852 — Division A—Attendu que Albert L. Stewart, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Roger W. Richardson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

LYLE SAXON, Avocat.

20mars—30,24,29

RAPPORT ANNUEL.

Insurance Company of North America, de Philadelphia, Pie.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1912, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital entièrement versé..		$ 4,000,000.00
Actif		17,850,390.17
Passif, moins capital et surplus		9,850,390.17
Surplus		4,000,000.00
Primes reçues en Louisiane, 1912—		
Incendie	$96,825.57	
Marine	43,359.83	
Total		—$139,185.40
Pertes payées en Louisiane, 1912—		
Incendie	$44,378.39	
Marine	29,233.62	
Total		—$73,612.01

DAN A. ROSS,
506 Whitney-Central Bldg.
MARSHALL J. SMITH & CO., LTD.,
309 Baronne Street,
Agents.

2marstm

RAPPORT ANNUEL.

United States Branch, Royal Exchange Assurance Company, de Londres, Angleterre.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1912, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Actif		$2,738,433.08
Passif, moins capital et surplus		1,831,665.02
Surplus		906,768.06
Primes reçues en Louisiane, 1912—		
Incendies	$34,558.91	
Marine	10,000.63	
Total		—$44,559.54
Pertes payées en Louisiane, 1912—		
Incendies	$12,120.84	
Marine	3,635.21	
Total		—$22,756.05

GODCHAUX & MAYER, LTD.,
LUCAS E. MOORE & CO.,
Agents.

2marstm

RAPPORT ANNUEL.

Alliance Insurance Company of Philadelphia, Pa.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1912, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital entièrement versé...		$ 750,000.00
Actif		2,235,234.35
Passif, moins capital et surplus		854,203.05
Surplus		631,031.30
Primes reçues en Louisiane, 1912—		
Incendie	$24,918.50	
Marine	7,966.71	
Total		—$32,885.33
Pertes payées en Louisiane, 1912—		
Incendie	$11,715.82	
Marine	3,865.00	
Total		—$15,580.82

THE HARTWIG MOSS INSURANCE AGENCY, LTD., Agents.

2marstm

RAPPORT ANNUEL.

Fire Association of Philadelphia de Philadelphie, Pie.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1912, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital entièrement versé...$		750,000.00
Actif		9,091,141.11
Passif, moins capital et surplus		5,750,877.81
Surplus		2,590,263.30
Primes reçues en Louisiane, 1912—		
Incendie	$63,339.49	
Total		—$63,339.49
Pertes payées en Louisiane, 1912—		
Incendie	$25,955.53	
Total		—$25,955.53

THE HARTWIG MOSS INSURANCE AGENCY, LTD., Agents.

2marstm

RAPPORT ANNUEL.

New Hampshire Fire Insurance Company de Manchester, N. H.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1912, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital entièrement versé...$		1,350,000.00
Actif		6,097,787.20
Passif, moins capital et surplus		3,047,125.60
Surplus		1,700,761.60
Primes reçues en Louisiane, 1912—		
Incendie	$40,116.99	
Total		—$40,116.99
Pertes payées en Louisiane, 1912—		
Incendie	$21,807.00	
Total		—$21,807.00

THE FERD MARKS INSURANCE AGENCY, LTD., Agents.

E. E. WRIGHT, Special Agent,
Hennen Bldg.

2marstm

RAPPORT ANNUEL.

Orient Insurance Company de Hartford, Conn.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1912, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

Capital entièrement versé...$		500,000.00
Actif		3,428,018.85
Passif, moins capital et surplus		1,610,736.40
Surplus		1,317,282.45
Primes reçues en Louisiane, 1912—		
Incendie	$32,568.18	
Total		—$32,568.18
Pertes payées en Louisiane, 1912—		
Incendie	$20,237.24	
Total		—$20,237.24

MARSHALL J. SMITH & CO., LTD.,
ALFRED WELLBORN,
319 Baronne Street,
Agents.

2marstm

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée.

Whitney-Central Trust and Savings Bank vs. Charles T. Starkey.

PREMIERE COUR DE CITE pour la Paroisse d'Orléans — No. 57,198 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans, dans—l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la principale porte de la cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 9 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans l'Ilet No. 765, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Lapeyrouse, Roman, Derbigny et l'avenue St. Bernard, mesurant 112.31 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de soixante pieds entre lignes égales et parallèles; la dite parcelle de terre forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman et porte les numéros municipaux 1795-31-33-35-37-39 et 1741 rue Lapeyrouse.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité